

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le neuf juin à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle (pouvoir de M. BAGUE Patrice), LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, VAGINAY Sophie, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine (*pouvoir de Mme OKROGLIC Dominique*), BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUGUYON Yvan (*pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel*), PAYOT Jean Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stephane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, NICOLAS Yves, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, M.BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, M.FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M BOUGUYON Yvan et M. GAMBAUDO Georges.

Délibération n° 2016/79

OBJET : ANIMATION DES SITES NATURA 2000 : MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS : DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRES DE LA REGION PACA AU TITRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL FEADER 2014-2020.

Vu sa délibération n°2016/78 prise lors de cette même séance portant extension de la définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence «Environnement» à ***l'animation des sites « Natura 2000 » et à la mise en œuvre des documents d'objectifs.***

Considérant que les quatre comités de pilotage, réunis le 20 mai 2016 en sous-préfecture de Barcelonnette, ont désigné la CCVU pour être la structure animatrice de leurs sites en décidant par ailleurs que les fonctions de présidence des comités de pilotage continuent à être assurées par les communes concernées.

Considérant que la mission d'animation est essentielle dans la mise en œuvre des mesures de gestion inscrites dans les Documents d'Objectifs (DOCOB) ; Elle comprend notamment la concertation, la communication et la sensibilisation des acteurs locaux et l'assistance technique.

Considérant que pour assurer cette mission, il conviendrait de procéder au Recrutement de deux agents à temps complet (correspondant à ½ ETP par site) qui seraient en charge notamment de l'animation, la communication, la promotion de l'éco-responsabilité sur le terrain, la concertation, la réalisation du bilan d'activité et du suivi administratif des conventions.

Considérant que cette opération bénéficie de crédits alloués par l'Etat et l'Europe couvrant la totalité des dépenses (hors frais de structures).

Considérant qu'il conviendra de contractualiser avec l'Etat par le biais d'une convention qui fixera les dispositions administratives et financières sur une durée de 3 ans (2017-2019)..

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'acter la candidature de la CCVU pour être animatrice des sites Natura 2000 de ***«Coste Plane/Champerous», «Dormillouse/Lavercq», « Haute-Ubaye / massif du Chambeyron » et « Tour des Sagnes-Vallon de Tere Pleine –Oronaye »*** pour la période 2017-2019:

- d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Europe (FEADER) et de l'Etat des subventions pour l'animation de ces sites en répondant à l'appel à projet ci-joint, selon le plan de financement ci-dessous :

Le coût prévisionnel lié à cette opération (hors frais de structure) est de **255 000 €**, montant pris en charge à 100 % par des financements publics (Etat, Europe). Ce coût correspond à **3 ans** d'animation. Il ne comprend pas les frais de structure estimés à 10 000 € qui ne sont pas éligibles au programme d'aide FEADER.

Dépenses

Frais d'animation (Salaire chargé des deux chargés de mission, frais de déplacement, prestations externes).....255 000 €

Recettes

Subvention Etat (47 %)	119 850 €
Subvention Europe (53 %)	135 150 €
Total recettes	255 000 €

Le Conseil de Communauté,
Vu les deux appels à projet qui lui sont présentés,
Entendu l'exposé,
Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** d'être la structure animatrice Natura 2000 des sites de «*Coste Plane/Champerous*», «*Dormillouse/Lavercq*», «*Haute-Ubaye/massif du Chambeyron* » et «*Tour des Sagnes-Vallon de Tere Pleine –Oronaye* » et d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du document d'objectifs pour la période 2017-2019.
- **APPROUVE** les deux appels à projet ci-annexés et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.
- **SOLLICITE** les concours financiers d l'Etat et de l'Union Européenne au titre des fonds FEADER,
- **DESIGNE** le Président pour représenter la CCVU aux comités de pilotage Natura 2000 des quatre sites,
- **AUTORISE** le Président à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits afférents à cette opération au budget principal de la Communauté dès que les subventions sollicitées seront acquises.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Jacques MARTIN.

